

ELECTION 2018
Administrateur du 1^{er} collège – Département 71
(Remplacement de Mme Laure DESCHAMPS)
CR MSA de Bourgogne

MSA de BOURGOGNE
Département : SAONE & LOIRE
Assemblée Générale du 25 mai 2018

1^{er} COLLEGE – Département 71

**PROCES-VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES
ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS**

EMARGEMENT	
Nombre de délégués du 1 ^{er} collège inscrits sur la liste d'émargement	42
Nombre de votants constatés par les émargements	a 41

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES	
1 - Enveloppes vides	1
2 - Enveloppes invalides (différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)	0
3 - Enveloppes contenant exclusivement un ou des bulletins désignant une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ont été déclarées irrecevables	1
4 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc	0
5- Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir	0
Total des enveloppes annulées (total 1 à 5)	(b) 2
Suffrages valablement exprimés (c = a – b)	(c) 42

SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CANDIDAT		
NOM PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	DATE DE NAISSANCE (*)
RENAUD Noëlle	42	

(*) il n'est utile d'indiquer la date de naissance qu'en cas d'égalité du nombre de voix obtenu par 2 ou plusieurs candidats. Dans ce cas, s'il ne reste qu'un siège à pourvoir, le plus âgé est déclaré élu.

Calcul de la majorité absolue des suffrages exprimés :

Si le nombre de suffrages exprimés (c) est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus 1 = $(c / 2) + 1$

(exemple : soit 80 suffrages exprimés, la majorité absolue est de $80/2 + 1 = 41$)

Si le nombre de suffrages exprimés est impair, il convient de **prendre le chiffre immédiatement inférieur**, de le diviser par 2 et d'ajouter 1

(exemple : soit 81 suffrages exprimés, la majorité absolue est de $80/2 + 1 = 41$)

Pour le présent scrutin, la majorité absolue est de :voix

Ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et sont en conséquence proclamés élus :

Nom – Prénom	Nombre de voix obtenues
RENAUD Noe [®]	42

Nombre de sièges restant à pourvoir à l'issue du 1^{er} tour : 0

En conséquence : (rayer l'une des deux mentions ci-dessous)

- il n'y a pas lieu de procéder à un second tour de scrutin
- ~~il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin poursièges.~~

2^{EME} TOUR DE SCRUTIN

Candidats ayant déclaré se désister :

EMARGEMENT

Nombre de délégués du 1 ^{er} collège inscrits sur la liste d'émargement	
Nombre de votants constatés par les émargements	a

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1 - Enveloppes vides	
2 - Enveloppes invalides (surchargées ou différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)	
3 - Enveloppes contenant exclusivement un ou des bulletins désignant une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ont été déclarées irrecevables	
4 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc	
5- Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir	
Total des enveloppes annulées (total 1 à 5)	(b)
Suffrages valablement exprimés (c = a – b)	(c)

SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CANDIDAT

NOM PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	DATE DE NAISSANCE (*)

() il n'est utile d'indiquer la date de naissance qu'en cas d'égalité du nombre de voix obtenu par 2 ou plusieurs candidats. Dans ce cas, s'il ne reste qu'un siège à pourvoir, le plus âgé est déclaré élu.*

En cas d'égalité des suffrages exprimés pour le dernier siège à attribuer, le candidat le plus âgé est proclamé élu

Sont en conséquence déclarés élus à la majorité relative au 2^{ème} tour :

ADMINISTRATEUR ELU

Le présent procès-verbal, dressé en double exemplaire, a été rédigé le 25 mai 2018 à 13h30. A Beaune

	Nom - prénom	signature
Président	BRANCHARD Jean. Charles	
Asseseurs	Pacaud Bernard	